



## Escroquerie sur un placement

Par **henri89**, le **22/09/2011** à **11:44**

Bonjour, il y a plusieurs années une connaissance m'avait convaincue de lui faire un cheque afin de placer de l'argent en me garantissant des interets + avantageux que les banques. J'ai fait le cheque, et cette personne me disait tous les ans (en guise de bilan) que j'avais gagné 6%, 8%, etc. Or, j'ai voulu récupérer mon argent il y a quelques mois, mais cette personne ne veut pas répondre à ma demande. Par email elle a reconnu que je lui avais donné de l'argent à placer mais elle trouve toujours une excuse pour garder l'argent. Du coup j'ai insisté et maintenant elle ne répond plus à mes emails ou appels. Cette personne est partie à l'étranger. J'ai perdu la reconnaissance de dette (même si dans un email cette personne dit que je lui avais donné xxxx€ et qu'elle m'avait signé une reconnaissance de dettes). Quels recours ai-je pour récupérer mon argent ? Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **22/09/2011** à **11:47**

Vous avez perdu la reconnaissance de dettes .... Personne à l'étranger dont vous ne devez même pas avoir l'adresse. Ça fait combien de temps que vous lui avez donné votre argent ? Votre naïveté est confondante (si elle avait accès à un tel placement, ça se saurait, vous ne croyez pas ?)

Par **henri89**, le **22/09/2011** à **11:55**

J'ai donné l'argent il y a environ 10 ans, ça fait un an que je veux récupérer l'argent. C'est vrai que je me suis laissé "endormir", mais cette personne ne me promettait pas 50% de taux

d'interets non plus. rnJe n'ai pas l'adresse de cette personne mais je sais dans quel pays elle est, je sais dans quelle entreprise elle travaillait et j'ai les coordonnées de membre de sa famille.

Par **mimi493**, le **22/09/2011 à 12:07**

[citation]C'est vrai que je me suis laissé "endormir", mais cette personne ne me promettait pas 50% de taux d'interets non plus. [/citation] mais ça n'existe pas, comment avez-vous pu le croire ? La cupidité des victimes est pain béni pour les escrocs.rnrn[citation]J'ai donné l'argent il y a environ 10 ans,[/citation] même une reconnaissance de dette n'est valable que 10 ans. Sans compter que les banques n'archivent que sur 10 ans. Avez-vous, au moins la preuve du versement ?rnrnJe ne vois pas ce que vous pouvez faire sauf à aller porter plainte (sans effet, mais s'il y a d'autres victimes, ça pourrait peut-être aboutir)

Par **henri89**, le **22/09/2011 à 12:09**

cette personne ne me promettait pas 50% mais des gains genre 6%, 8%, 10%.

Par **henri89**, le **22/09/2011 à 12:10**

faut que je regarde la date exacte à laquelle je lui ai donné le cheque, car c'est possible que cela fasse moins de 10 ans.rnIl s'agissait d'un cheque donc il y a trace

Par **chris\_idv**, le **22/09/2011 à 16:14**

Bonjour,rnrn[citation]Quels recours ai-je pour récupérer mon argent ? [/citation]rnrnDans la mesure où vous êtes à l'origine d'une action devant le tribunal vous devez apporter des preuves pour étayer votre demande.rnrnOr dans votre cas cela semble plutôt délicat puisque vous n'êtes même pas en mesure de produire la reconnaissance de dette qui vous a été remise !!!rnrnVotre débiteur est à l'étranger, demeure à une adresse inconnue de vous, et vous ne savez pas, à priori, s'il est solvable ou non.rnrnD'un point de vue pratique vous ne pouvez pas solliciter la justice française pour remédier aux manques de précautions multiples dont vous avez fait preuve dans cette opération financière. Sur la base de vos seules déclarations la manière dont vous avez procédé parait, à minima, dénuée de la prudence la plus élémentaire.rnrnLes options légales dont vous disposez pour récupérer vos fonds sont, à mon avis, inexistantes.rnrnCordialement,

Par **henri89**, le **22/09/2011 à 17:04**

Merci pour vos réponses, ceci dit je demandais juste des solutions, pas des avis.  
Cette personne m'avait dit que je pourrais avoir des rendements de 6-8%, ce qui est largement faisable pour des investisseurs.  
J'ai perdu la reconnaissance de dette, c'est une erreur.  
Cependant j'ai des emails de cette personne qui reconnaît avoir reçu de l'argent de ma part.  
Il s'agit d'une personne solvable qui a un bon salaire de cadre.

Par **henri89**, le **22/09/2011** à **17:04**

Pour ce qui est de son adresse, sa famille peut la fournir. Ou les renseignements de son pays.